Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
ID : 040-214002966-20210705-DEL1420210507-DE

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt et un, le 5 du mois de juillet 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 29 juin 2021, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Martine BACON-CABY, Sylvie CAILLAUX, Juliane VILLACAMPA, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

Procurations : 3

Votants : 26

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Christophe RAILLARD, Rémy MULLER, Alain BUISSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø
Absents : Adeline MOINDROT
Pouvoir :
Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX
Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Monsieur Alain BUISSON
Madame Léa GRANGER a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Date d'affichage :
29 juin 2021

Secrétaire de séance : Martine BACON CABY

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition d'un travailleur social du service social du CDG40 2021-2024

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
ID : 040-214002966-20210705-DEL1420210507-DE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes propose aux collectivités et établissements publics landais la signature d'une convention de mise à disposition d'un travailleur social au profit de leurs personnels.

Les missions du service social au sein des collectivités et établissements publics landais sont l'insertion et l'adaptation des agents au monde du travail. Les domaines d'intervention concernent notamment la santé, la vie familiale, le logement, le budget, l'accès aux droits …

Le service social oriente et accompagne les agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics landais affiliés obligatoires ou volontaires au Centre de gestion des Landes ou adhérents au « socle commun ».

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention ci-annexée concernant la mise à disposition d'un travailleur social du service social du CDG40 pour la période 2021-2024, au profit des agents de la collectivité.

Article 2: d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
ID : 040-214002966-20210705-DEL1420210507-DE